

Est-il exact que la Commission Langevin n'est pas favorable aux méthodes actives ?

Dans *l'E.N. de France* que publient les jeunes normaliens, Jean Bourget écrit :

La Commission Langevin n'est pas favorable aux méthodes actives et considère qu'il faut maintenir une certaine discipline.

Sur le premier point, nous pensons qu'il y a erreur. La Commission Langevin ne peut pas ne pas être favorable aux méthodes actives. Quant à ce qui concerne la discipline, il y a là un malentendu grave contre lequel nous ne saurions assez protester.

L'Ecole active, disons l'Ecole moderne, n'est nullement l'Ecole de la discipline. C'est plutôt l'Ecole traditionnelle qui est l'Ecole de l'indiscipline, indiscipline qui suppose l'intervention et la surveillance permanente et vigilante du maître.

Notre Ecole sera l'Ecole de l'ordre et de la discipline fonctionnelle.

Seulement, c'est évidemment une discipline différente. Mais s'il ne s'agissait que de changer le contenu de vieilles outils, à quoi servirait, alors, cette Commission ? — C. F.